



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

CHRONO
emag

Direction départementale des territoires

Service de l'aménagement, de la biodiversité
et de l'eau

Monsieur, Le Président
de la Communauté de Communes
du Pays de Bitche
38 rue du Colonel Teyssier
BP 80043
57232 BITCHE

Dossier suivi par : Antoine SCHWARTZ
Tél. : 03 87 2830 87
Fax : 03 87 02 79 32
Mél : antoine.schwartz@moselle.gouv.fr
Réf. : AS
Code : ASPE-L6

Metz, le 15 avril 2013

Objet : **Dossier de déclaration au titre du code de
l'environnement concernant l'épandage des boues de la
station d'épuration de Hottviller**

P.J : **Récépissé de déclaration**

Monsieur le Président,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau),
concernant l'opération suivante :

➤ **Dossier de déclaration des épandages de boues de la Station d'épuration de
Hottviller**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : **15 février 2013**
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57- 2013 - 00023**
- Dossier réalisé par : **Chambre d'agriculture de la Moselle**

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint « **le récépissé clôturant son instruction administrative** ».

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent
courrier**. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal
administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les
conditions définies à l'article R. 421-1 du Code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée aux mairies de BETTVILLER, EPPING, HOTTVILLER,
NOUSSEVILLER- LES- BITCHE, OMERSVILLER, PETIT- REDERCHING, RIMLING, et VOLMUNSTER où
cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera
consultable à la Communauté de Communes du Pays de Bitche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Copie transmise pour information :

-OIPB et MVAB

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU


VALÉRIE ANTOINE POTIER